

aurions à subir avant longtemps le joug abrutissant de l'homme-animal ; le poing, le fer, le feu, le poison, &c., &c., au service de toutes les mauvaises passions qu'abriterait l'ivrognerie, deviendraient les potentats les plus redoutables du *Dominion*.

Et prétendre que l'on est sérieux en soutenant une thèse aussi anti-sociale ! C'est à donner le vertige ; nous n'y croyons rien, absolument rien.

Non, jamais le Canada qui ne compte pas encore quatre millions d'habitants, se permettra de bouleverser son code criminel pour le bon plaisir et la commodité de messieurs les ivrognes ; et cela au grand étonnement de l'ancien et du nouveau monde. On sait cela pourtant ; on sait que la France, l'Angleterre et l'Amérique du Nord dont la population dépasse une centaine de millions, se refusent à reconnaître l'ivresse comme excuse du crime.

Nous serions bien dans le cas de mériter le reproche que nous manquons de logique. La sagesse ici nous dicte ce que nous devons faire.

Assez, sur l'action improbable, disons plutôt impossible de nos législatures ; et passons à une autre considération.

M. Doutre croit, comme nous, au libre arbitre en morale ; nous en sommes bien aises, car sans cela toute discussion devient impossible.

L'homme au contraire de la brute qui suit son sentier dans la vie sans s'occuper quels en sont les points de départ et le but, sent en lui-même qu'il est la créature d'un Dieu bon, mais juste et sévère ; qu'il a des devoirs à remplir envers son Créateur, envers ses semblables et envers lui-même. Sous l'empire de la conviction d'une autre vie, nous nous trouvons face à face avec les enseignements de la morale qui doit nous y préparer.

Voici le moment du devoir ; nous avons le bien et le mal devant nous ; il faut faire un choix. Or la faculté de choisir entraîne la liberté d'action.

Et en morale qu'entend-on par liberté ? La liberté en mo-